

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017115

Présents : 30

Votants : 32

Objet : Partenariat entre la Ville de Dourdan et l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison 2017/2018 : convention d'objectifs et attribution d'une subvention

Le 28 septembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 septembre 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au centre culturel, Esplanade Bad Wiessee à DOURDAN.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Didier LECRENAIS, Pierre DUCOLONER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Eric RINEAU, Nadia LE BOURNOT, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Désigane FLORE à Séverine HULBACH, par Marie-Ange ROUSSEL à Olivier LEGOIS.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse GILBERT.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La Ville de Dourdan souhaite développer son offre culturelle et proposer à tous une offre variée de spectacles, notamment dans le domaine théâtral.

Le centre culturel de Dourdan s'est doté d'un projet de service public visant à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre en programmant des artistes professionnels, mais également des artistes amateurs, notamment des associations de théâtre dourdanaises en mettant à disposition de celles-ci des locaux de répétitions et de spectacles avec les moyens techniques afférents afin de soutenir leurs projets artistiques.

L'association RQDBM a la volonté de participer à l'animation du centre culturel et de la Ville de Dourdan par des actions de création et de diffusion de spectacles, de cabarets et de pièces de théâtre. Cette association travaille avec la Ville depuis de nombreuses années.

La Ville de Dourdan et l'association RQDBM souhaitent donc joindre leurs efforts pour permettre au plus grand nombre de partager le plaisir du théâtre par les différentes actions qu'elles comptent développer sur le territoire de la commune de Dourdan.

Au regard des objectifs recherchés par les deux partenaires en matière de culture et de diffusion de spectacles, la Ville de Dourdan souhaite mettre en place un partenariat avec l'association RQDBM pour la représentation de spectacles de théâtre.

Il est ainsi nécessaire de passer avec l'association RQDBM une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat, ainsi que les conditions de l'attribution d'une subvention pour la saison 2017/2018. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le dossier de demande de subvention présenté en mairie par l'association RQDBM le 6 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission « Culture - Communication » du 11 septembre 2017,

Considérant la volonté de la commune de Dourdan de développer son offre culturelle et de proposer à tous une offre variée de spectacles,

Considérant le souhait de l'association RQDBM de participer à l'animation de la Ville de Dourdan par la création et la diffusion de spectacles, de cabarets et de pièces de théâtre,

Considérant qu'il est nécessaire de passer avec l'association RQDBM une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat pour la saison 2017/2018, dont le projet est joint en annexe,

Considérant que doivent être fixées dans cette même convention d'objectifs les conditions d'attribution d'une subvention à l'association RQDBM pour la saison 2017/2018,

Considérant qu'au regard de son activité sur le territoire de la commune, une subvention maximale de 4 000 € TTC (quatre mille euros) doit être attribuée à l'association RQDBM sur l'exercice 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention mettant en place un partenariat avec l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison culturelle 2017/2018 programmée sur la commune de Dourdan,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'objectifs définissant la nature et les modalités du partenariat avec l'association « Rien Que Du Beau Monde » pour la saison 2017/2018,
- **d'attribuer** une subvention d'un montant maximal de 4 000 € TTC (quatre mille euros TTC) au vu du bilan de la saison 2017/2018,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **6 OCT. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire,



Maryvonne BOQUET